

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « The Carlyle Group Inc. », à travers la société « Campobelo Investments SLU », du contrôle exclusif des sociétés « Seidor Solutions SL » et « Seidor Logistics SL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur indirect** : la société « The Carlyle Group Inc. » ;
- **L'acquéreur direct** : la société « Campobelo Investments SLU » ;
- **Les Cibles** : Les sociétés « Seidor Solutions SL » et « Seidor Logistics SL ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des services informatiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 novembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui consiste en l'acquisition par la société « The Carlyle Group Inc. » à travers la société « Campobelo Investments SLU », du contrôle exclusif des sociétés « Seidor Solutions SL » et « Seidor Logistics SL ».

« The Carlyle Group Inc. » est une société de droit américain, active dans la gestion alternative et gérant des fonds investissant à l'échelle internationale dans trois disciplines d'investissement : (i) le capital-investissement au niveau mondial (y compris le capital-investissement des entreprises, d'immobilier et de ressources naturelles) ; (ii) le crédit au niveau mondial (y compris le crédit liquide, le crédit illiquide et le crédit d'actifs réels) ; et (iii) les solutions d'investissement (programme des fonds de capital-investissement, qui comprend le fonds primaire, le fonds secondaire et les activités de co-investissement correspondantes).

« Campobelo Investments SLU » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le siège social est situé à Madrid.

« Seidor Logistics SLU » est une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois espagnoles et dont le siège social est à Barcelone.

« Seidor Solutions SLU » est une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois espagnoles et dont le siège social est à Barcelone.

Les sociétés « Seidor Logistics SLU » et « Seidor Solutions SLU » sont des sociétés de conseil en informatique principalement actives dans (i) la création, le développement, la commercialisation, l'installation, le lancement et la maintenance de logiciels informatiques, la programmation et l'assistance technique, (ii) la commercialisation, l'installation, la réparation et la maintenance de matériel informatique et de matériaux auxiliaires et (iii) la fourniture de services informatiques, y compris des services de conseil. Les deux sociétés sont détenues à 100% par la société « Seidor SA ».

Fait à Rabat, le 07 novembre 2024.